

Domaine communal - Immeuble 37 rue Battant à Besançon - Bail emphytéotique au profit de l'Amicale des Pêcheurs à la Ligne et de Pisciculture et résiliation de bail commercial

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville est propriétaire au 37 rue Battant de divers locaux, dont l'un situé au rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, est loué à l'Amicale des Pêcheurs à la Ligne et de Pisciculture de Besançon, celle-ci ayant acquis le 18 mai 1989 le fonds de commerce de M. PUGET, titulaire d'un bail commercial des 22 et 27 avril 1982.

L'association ne pouvant juridiquement prétendre à un bail commercial, des négociations ont été engagées avec elle pour régulariser l'occupation effective des lieux depuis le 18 mai 1989 par un autre type de contrat de location.

Après de nombreux échanges de courriers et entretiens, un accord a été trouvé sur les bases suivantes :

- résiliation du bail commercial, sans indemnité, à compter du 18 mai 1989,
- en compensation, octroi à compter de cette même date d'un bail emphytéotique dans les conditions suivantes :

* durée : 50 ans

* loyer annuel, à compter de cette même date d'effet, de 19 334 F, indexé sur les variations de l'indice INSEE Construction, l'indice de base étant celui du troisième trimestre 1988 (soit 919).

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.